
Engager le Syndicat Mixte de Traitement des Déchets et les collectivités adhérentes dans une démarche éco-exemplaire

Syndicat Mixte pour le Traitement des Dechets Menagers et As

2 Bis, Place Royale - Bp 547

Hotel de France

64010 Pau

[Voir le site internet](#)

Claire Allonneau

c.allonneau@smtm.info

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)

Auteur :

CONTEXTE

L'éco-exemplarité fait partie des thématiques principales qui doivent être développées dans le plan d'actions afférent à tout programme de prévention.

L'éco-exemplarité permet d'avoir une vision transversale de la prévention. En effet, elle nécessite non seulement de sensibiliser le personnel des collectivités mais aussi les administrés avec lesquels elles sont en contact, au quotidien.

Le SMTD a créé et anime le réseau des techniciens des collectivités adhérentes. Ce réseau a permis de faire émerger des démarches exemplaires mises en place par les collectivités et de développer une certaine cohérence dans les actions de prévention sur l'ensemble du territoire.

La première étape de cette action est d'être exemplaire au niveau des services du SMTD avant de le demander aux collectivités adhérentes.

Le SMTD a déjà des actions exemplaires, au travers de ses certifications environnementales sur les différents sites de traitement (ISO 14 001 -environnement- ; OHSAS 18 001 -sécurité des personnes- ; ISO 50 001 -performance énergétique-).

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Objectifs qualitatifs :

- échanger des bonnes pratiques entre EPCI,
- encourager les EPCI et les communes à adopter une démarche éco-exemplaire,
- sensibiliser le personnel des EPCI et des communes,
- impulser une dynamique auprès des acteurs du territoire.

Objectifs quantitatifs :

- engager le SMTD dans une démarche éco-exemplaire,

- engager des EPCI,
- éviter une partie de la quantité de déchets produits par les collectivités.

Résultats quantitatifs

- sensibilisation des secrétaires des 264 mairies du territoire,
- mise en place d'actions au sein du siège du SMTD : mise en place de lombricomposteur dans les bureaux (sur les différents sites), utilisation de papier recyclé, réutilisation du papier, produits éco-labellisés pour les fournitures et les produits de nettoyage, tri des déchets, utilisation de vaisselle durable, consommation d'eau du robinet... projets sur un nouveau site : chaufferie bois, toiture végétalisée...),
- mise en place d'actions dans des collectivités du SMTD : gobelets réutilisables, réutilisation du papier (brouillon, fax...), utilisation de produits éco-labellisés... réflexion auprès des services techniques (produits dangereux, déchets verts...)

Résultats qualitatifs

- sensibilisation de toutes les secrétaires de toutes les mairies du territoire (réalisation d'une enquête en direct, remise du bilan et d'un document d'informations sous forme de bloc sous-main),
- émulation d'actions auprès des collectivités adhérentes,
- sensibilisation des techniciens,
- développement d'actions éco-exemplaires dans des manifestations grand public (voir fiche optigede « L'éco-exemplarité dans les manifestations »)

MISE EN OEUVRE

Planning

- Avant le Programme : (2008) travail auprès des Mairies,
- 2011 : inventaire des actions exemplaires déjà existantes et possibles,
- 2013 : groupe de travail ; réalisation d'actions dans les manifestation et avec les collectivités,
- 2014 : groupe de travail au siège du SMTD avec implication de tous les agents (y compris la direction), recensement des actions en place et améliorations.

Moyens humains

Les agents du SMTD et des collectivités.

Moyens financiers

Temps

Moyens techniques

Remplacement progressif de consommables jetables par des objets durables.

Partenaires mobilisés

Collectivités adhérentes au SMTD

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

oui

Difficultés rencontrées

Lombricomposteur en fonctionnement dans les bureaux.

Recommandations éventuelles

- impliquer la direction,
- faire comprendre les enjeux et les avantages aux différents services,
- travailler en mode volontariat et ne pas imposer les actions,
- constituer des groupes de travail, et veiller à ce que la direction n'ait pas un rôle de direction dans cette réflexion mais de proposition au même niveau que les autres participants.
-

Mots clés

RECYCLAGE DES DECHETS | PREVENTION DES DECHETS | EMPLOYE | ADMINISTRATION PUBLIQUE | ORDURES MENAGERES RESIDUELLES | EMBALLAGE

Dernière actualisation

Février 2015

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr
sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Direction régionale